

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2015

---

GRATUITÉ ET MODALITÉS DE LA RÉUTILISATION DES INFORMATIONS DU SECTEUR  
PUBLIC - (N° 3037)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL45

présenté par  
M. Belot, rapporteur

-----

### ARTICLE 9

Substituer aux mots :

« la partie législative du »

les mots :

« le ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.